

**Compte rendu annuel d'exploitation 2012 des réseaux d'eaux pluviales
de la Ville de Dieppe par la CFSP**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe assure le service d'assainissement des eaux pluviales pour le territoire communal. Elle dispose à cet effet d'un patrimoine de 77 km de canalisations ainsi que de 2 postes de relèvement. S'ajoutent les regards (1990), les points de rejets (14), les postes de relèvement (2), les chambres de dessablement (4).

1- LE CONTRAT

La CFSP assure l'exploitation du service du réseau assainissement pluvial en vertu du contrat d'affermage du 1er janvier 1992 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant depuis sa signature.

Ce contrat prévoit :

- l'exploitation et l'entretien des installations de traitement
- le pompage et la collecte des réseaux
- le contrôle des branchements intérieurs à l'occasion des mutations de propriétaires

Le renouvellement au titre de la vétusté des équipements, machines tournantes et des branchements est confié à la CFSP.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations est à la charge de la Ville de Dieppe.

2- INDICATEURS USAGERS

Il n'y a pas d'abonné au sens strict au service de l'assainissement pluvial. Il n'y a que des usagers et des riverains.

A titre indicatif, le nombre d'abonnés au service de l'assainissement eaux usées est de 13 756.

117 usagers paient une redevance pluviale, pour le rejet des eaux prétraitées par des installations individuelles (fosses septiques, fosses toutes eaux) au réseau pluvial.

3- TRAVAUX REALISES PAR LA VILLE DE DIEPPE OU DES TIERS EN DEHORS DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Sur l'année 2012 des travaux hors contrat ont été réalisés à la demande de la Ville de Dieppe :

- remplacement de grilles de caniveau sur le réseau pluvial chemin du Chant des Oiseaux
- remplacement d'un avaloir complet rue Léon Rogé ainsi que place Nationale et rue Gaston Hamon
- remplacement d'un tampon grille rue de Bonne Nouvelle

La Ville de Dieppe a également effectué des scellements de tampons rue Jacques Delestre et avenue Charles Nicolle.

4- TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE

- Débouchage de réseau : 2 interventions ont été nécessaires sur l'année 2012, rue Alexandre Legros et rue de Stalingrad.
- Curage des réseaux : 150 ml de curage ont été réalisés rue Pierre-Jacques Féret et 800 ml ont été curés avenue Pasteur (entre novembre 2012 et février 2013).
- Curage des avaloirs : pour l'année 2012, le curage des avaloirs a fait l'objet d'un programme prévisionnel. Le programme a été refondu en 5 zones géographiques correspondant à une période et une fréquence spécifiques de curage sur l'année. Le programme a été recalé sur l'année civile.

Le programme prévisionnel prévoyait 2 920 curages. Le bilan fait état de 2 970 curages réalisés.

- bassin de rétention (rocade de Dieppe) curé régulièrement,
- contrôles réguliers et curage des dessableurs :
 - * avenue Gambetta
 - * rues Toustain et Montigny
 - * place Marcelin Berthelot
- contrôle et débouchage des 75 regards mixtes prioritaires,
- contrôle des points clés sur le quai Henri IV,
- programme d'inspection télévisée 2012 reporté à l'année suivante.

5- STATUT DES RESEAUX

La CFSP propose que les réseaux des différents propriétaires (SMPD, Sodineuf, SNCF) soient plus clairement identifiés.

6- DYSFONCTIONNEMENT CONSTATES

La CFSP a constaté des dysfonctionnements à plusieurs endroits de la ville et propose d'y remédier de la façon suivante :

- rue Louis Hébert : chemisage du réseau
- rue de la Libération : réseau à créer avec 3 avaloirs à reprendre
- avenue Gambetta : canalisation à renouveler en totalité
- impasse Virginie : grille pluviale raccordée au réseau d'assainissement – réseau à créer
- Grande Rue : fil d'eau abîmé – inspection réalisée
- quai Duquesne : rejet des eaux usées dans le réseau des eaux pluviales
- Faubourg de la Barre : fil d'eau à reprendre
- rue des Fontaines : fil d'eau à reprendre
- rue Cité de Limes : fil d'eau à reprendre
- rue Guerrier : fil d'eau à reprendre
- rue Montigny : création de réseau
- rue Vauban : rétrécissement de conduite à reprendre

- l'absence de réseau pluvial au niveau de la rue de Stalingrad entraîne des inondations par débordement de la noue. Ce dysfonctionnement pourrait être supprimé par la création d'un réseau pluvial rue de Stalingrad vers l'avenue Vauban.

7- ECONOMIE DE LA DELEGATION

La rémunération totale du délégataire au titre de l'année 2012 s'élève à 243 540,88 € HT (237 591,39 € HT en 2011.)

Considérant l'examen de ce compte rendu d'activités le 25 septembre 2013 lors de la commission n° 6 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte rendu annuel d'exploitation 2012 des réseaux d'eaux pluviales par la CFSP.

☛ Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu annuel d'exploitation 2012 des réseaux d'eaux pluviales.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--